

APPEL A PROJETS
de la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

*AIDE AUX DEPLACEMENTS DES JEUNES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES,
CULTURELLES ET DE JEUNESSE de ST-BARTHELEMY et ST-MARTIN*

Le FEBECS : Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel et Sportif

Objectifs : Permet de participer à la **prise en charge de dépenses liées aux frais de transport** dans le cadre de déplacements occasionnés par des manifestations ou voyages culturels, séjours linguistiques, compétitions ou rencontres sportives. Il vise exclusivement des **jeunes de moins de 30 ans**. Il peut s'agir de déplacements **vers la métropole ou dans l'environnement régional**. La demande porte sur un ou **des déplacements réalisés ou prévus au cours de l'année 2018**.

Modalités : La demande d'aide aux déplacements sera rédigée sur le **CERFA n°12156-05** (téléchargeable¹) et **adressée à la DJSCS de Guadeloupe** (323, bd du Général de Gaulle 97100 BASSE-TERRE) ou par mail à francoise.krynski@drjscs.gouv.fr (à contacter pour tout renseignement complémentaire tél: 0590 81 01 06). **Joindre obligatoirement un RIB**.

Le projet : La description du projet comportera obligatoirement les informations suivantes :

- L'objet du déplacement,
- La destination,
- Le nombre de jeunes (moins de 30 ans) concernés,
- Le nombre d'encadrants,
- Le coût du déplacement : **sera joint au dossier soit un devis soit une facture si le déplacement est déjà réalisé.**

Si plusieurs déplacements sont prévus, chacun fera l'objet d'une fiche projet.

Il est préconisé de réaliser une fiche projet par déplacement.

La date limite de retour des dossiers est fixée au 15 août 2018.

Une commission présidée par Madame la Préfète de Saint-Barth et Saint-Martin arrêtera début septembre la liste des projets retenus.

CONTACT :

Madame Françoise KRYNSKY
DRJSCS Guadeloupe, 323 Boulevard du Général de Gaulle, 97100 BASSE TERRE
Tel : 0590 81 01 06

¹ <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>